

Gérard CAUDRON



Maire

Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,
Vu l'article L113-2 du Code de la Voirie routière,

Considérant la demande d'occupation temporaire d'une partie du domaine public par l'entreprise SOGEA NORD hydraulique, afin de réaliser les travaux de réparation d'assainissement sur réseau, rue de la Recherche pour le compte de la MEL du 22 Juin 2020 jusqu'au 9 septembre 2020 sont indispensables et qu'il convient de prendre toutes dispositions pour en permettre leur réalisation et garantir la sécurité des usagers,

N°2020- 27372.

ARRETONS

Article 1.

A compter du 22 juin 2020 et jusqu'au 9 septembre 2020, la circulation des véhicules de toute nature se fera sur la voie de circulation restante, au droit et à l'avancement des travaux, rue de la Recherche, et sera réglementée par pilotage manuel ou par feux tricolores de chantier, pour permettre à l'entreprise, SOGEA NORD HYDRAULIQUE de réaliser des travaux de réparation sur le réseau d'assainissement et d'installer une base de vie et aire de stockage à l'angle de la rue de la Recherche et du chemin de la Note Bleue.

Les travaux seront réalisés par phases voir description ci-dessous :

- **Phase 1 :**
A compter du 22 juin 2020 et jusqu'au 30 juin 2020, travaux de pose de canalisation, angle rue de la Recherche et à l'angle du chemin de la Note Bleu. La circulation sera fermée et l'accueil de livraison à Auchan sera maintenu.

Hôtel de Ville - BP 80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : 03 20 43 50 50
www.villeneuedascq.fr

N°2020- 27372.

- **Phase 2 :**
A compter du 1 juillet 2020 et jusqu'au 17 juillet 2020, travaux de pose de canalisation, sur le tronçon chemin de la Note Bleue jusqu'à l'entrée principale d'Auchan. La circulation sera fermée et l'accueil de livraison à Auchan sera maintenu.
- **Phase 3 :**
A compter du 18 juillet 2020 et jusqu'au 27 juillet 2020, travaux de pose de canalisation rue de la Recherche au droit de l'entrée principale d'Auchan. La circulation sera fermée et l'accès de l'entrée principale d'Auchan de 22h à 6h.
- **Phase 4 :**
A compter du 28 juillet 2020 et jusqu'au 2 aout 2020, travaux de finitions regards, bordures et caniveaux et mise en œuvre des enrobés sur le tronçon du chemin de la Note Bleue et la rue de la Recherche. La circulation sera fermée et l'accès de livraison à Auchan sera maintenu.
- **Phase 5 :**
A compter du 3 juin 2020 et jusqu'au 21 aout 2020, travaux de pose de canalisation, rue de la recherche, tronçon entrée principale d'Auchan jusqu'à la rue Edouard Vaillant. La circulation sera fermée et l'accès livraison d'Auchan sera maintenu.
- **Phase 6 :**
A compter du 22 aout 2020 et jusqu'au 28 aout 2020, travaux de pose de canalisation à l'intersection de la rue de la recherche, rue Edouard Vaillant et la rue Rondeloir. La circulation sera fermée rue de la Recherche et la circulation sera restreinte sur une voie à l'entrée de la rue Edouard Vaillant. L'accès de livraison à Auchan sera maintenu par la rue de Lannoy.
- **Phase 7 :**
A compter du 29 aout 2020 et jusqu'au 9 septembre 2020, travaux de finition et mise en œuvre des enrobés, tronçon d'accès de l'entrée principale d'Auchan jusqu'à la rue Edouard Vaillant. L'accès livraison d'Auchan sera maintenu et la circulation fermée.

Article 2.

Le permis de stationnement accordant autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal ou communautaire en application des articles cités en référence fait l'objet au paiement d'une redevance dont le montant est fixé à : 0 € les travaux étant effectués par l'entreprise, SOGEA NORD HYDRAULIQUE pour le compte de la MEL.

Article 3.

Une déviation sera mise en place par l'entreprise SOGEA NORD par la rue de Lannoy en direction de la rue d'Hem vers l'avenue de la Reconnaissance et par l'avenue de la Reconnaissance en direction de la rue d'Hem vers la rue de Lannoy.

Article 4.

Durant cette période, la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite sera maintenue en permanence par un itinéraire de déviation sécurisé sur une largeur de 1,20 m minimum mis en place par la Société SOGEA Nord.

Article 5.

Durant cette période, il sera interdit de doubler et de stationner au droit des travaux et la vitesse sera limitée à 30 Km/h.

N°2020- 27372.

Article 6.

Les traversées se feront par demi-chaussée afin de ne pas interrompre la circulation.

Article 7.

La pose, l'entretien et l'éclairage de la signalisation temporaire de chantier se feront à la diligence et sous la responsabilité de la Société SOGEA Nord Hydraulique Port de Santes 6^{ème} rue 59536 WAVRIN.

Pour une meilleure information des riverains, l'arrêté sera affiché sur les lieux d'intervention 48H avant le démarrage des travaux et la Société SOGEA Nord Hydraulique joindra la police municipale au 03.20.34.34.34 qui pourra procéder au constat.

Article 8.

En cas d'emprise au sol, le demandeur devra fournir à la ville copie de l'autorisation de permission de voirie délivrée par le propriétaire de la voie.

Article 9.

Les renseignements auprès des concessionnaires du sous-sol seront à obtenir par le demandeur et il lui appartiendra de faire les déclarations (DICT) et de se conformer au règlement de voirie en vigueur.

Article 10.

Tout stationnement sur la zone précitée sera considéré comme gênant (Art. 417-10 du Code de la route) et il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R 325-12 et suivant du Code de la route.

Article 11.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

Article 12.

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Groupement Territorial 3 – Euro Parc Bat 4 – 1 rue de la Performance 59650 Villeneuve d'Ascq
- Monsieur le Directeur de TRANSPOLE à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA - Fort de Lezennes rue de Chanzy 59260 Lezennes
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- Société SOGEA Nord Hydraulique Port de Santes 6^{ème} rue 59536 WAVRIN.



Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,
Le 16 Juin 2020,
Le Maire,

Gérard CAUDRON.

Affiché le :

Hôtel de Ville - BP 80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : 03 20 43 50 50
www.villeneuvedascq.fr